

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 CAVIARDÉE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES A L'ACHAT
ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACHATS DE GNR

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 20;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 18;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 17;
 - (iv) Pièce [B-0005](#), p. 17.

Préambule :

(i) « Selon les conditions d'approvisionnement actuelles, Gazifère limitera ses ventes de GNR en 2020 aux quantités du contrat avec EBI. Dans l'avenir, plus de flexibilité au niveau des livraisons pourraient permettre d'augmenter les volumes durant une année. Pour le moment, si la demande est plus forte, cette dernière sera reportée à l'année suivante ou sera soumise au règlement financier détaillé à la section précédente ». [nous soulignons]

(ii) « Dans l'éventualité où Gazifère ne possède pas les volumes nécessaires dans son inventaire pour combler les besoins de ces clients, une liste d'attente sera mise en place, selon le principe du « premier arrivé, premier inscrit ». Dès l'obtention de nouvelles unités de GNR, l'attribution de ces dernières se fera en fonction du rang du client sur ladite liste d'attente, et ce, par tranche d'un maximum de 25 000 m³ de GNR ». [nous soulignons]

(iii) « De plus, Gazifère propose de déterminer des critères afin de faciliter et d'accélérer le traitement des demandes d'achat de GNR. Ainsi, tout client désirant consommer une quantité annuelle de GNR inférieure à 2 000 m³ se verra donner une autorisation automatique pour l'achat des volumes demandés. [...] Finalement, cette autorisation automatique sera possible tant que Gazifère possèdera dans son inventaire plus de 25 % de la quantité de GNR requise pour respecter son obligation aux termes du Règlement ». [nous soulignons]

(iv) « Toutefois, pour tout client transmettant une demande d'achat supérieure à 2 000 m³ de GNR par année, une demande d'autorisation devra être transmise au personnel responsable de la gestion de l'inventaire du GNR afin d'assurer la disponibilité des volumes demandés. Une réponse relative à cette demande d'autorisation sera donnée par l'équipe responsable de l'inventaire dans le délai de dix (10) jours ouvrables susmentionné ». [nous soulignons]

Demandes :

- 1.1 En vous référant aux références (i) à (iii), veuillez décrire le traitement d'un report de toute demande d'achat formulée en 2020 à l'année 2021, lorsque la demande pour le GNR excède l'inventaire.
- 1.2 Veuillez expliquer la nécessité d'un délai de 10 jours ouvrables afin de fournir une réponse aux demandes d'achat supérieures à 2 000 m³ de GNR (référence (iv)).

OPTIONS DE SOCIALISATION

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 21 à 24;
 - (ii) Tableau préparé par la Régie;
 - (iii) Tableau préparé par la Régie;
 - (iv) Pièce B-0014, p. 3, déposée sous pli confidentiel;
 - (v) Pièce [B-0005](#), p. 32;
 - (vi) Pièce [B-0005](#), p. 15.

Préambule :

- (i) Gazifère présente différentes options de socialisation du surplus de GNR inventu.
- (ii) À partir de la référence (i), la Régie élabore le tableau ci-dessous décrivant la mise en œuvre des options de socialisation du GNR inventu envisagées par Gazifère.

Option	Année	Étape
1	2020	Achat de la quantité réglementaire minimale de GNR pour l'année 2020.
	2022	Détermination de la quantité de GNR invendue lors du rapport annuel 2020, soit au printemps 2021.
	2023	Dépôt de la cause tarifaire 2024-2025 incluant la socialisation des coûts du GNR invendu.
	2024	Socialisation des coûts à la clientèle de Gazifère en 2024.
2	2020	Achat de la quantité réglementaire minimale de GNR pour l'année 2020. Socialisation d'un pourcentage prédéterminé de cette quantité minimale en avril 2020.
3	2020	Achat de la quantité réglementaire minimale de GNR pour l'année 2020.
	2021	Détermination de la quantité de GNR invendue lors du rapport annuel 2020, soit au printemps 2021. Lors de la mise-à-jour de la cause tarifaire 2021-2022, Gazifère fera une demande pour socialiser les unités de 2020 qu'elle n'aurait pas été en mesure de vendre en 2020 et 2021. Comme l'année 2021 ne sera pas terminée, elle fera une projection des unités de GNR de 2020 invendues au 31 décembre 2021.
	2022	Socialisation des coûts à la clientèle de Gazifère en 2022.

(iii) La Régie présente une autre option de socialisation de GNR invendu dans le tableau ci-dessous.

Option	Année	Étape
4	2020	Achat de la quantité réglementaire minimale de GNR pour l'année 2020.
	2021	Détermination de la quantité de GNR invendue lors du rapport annuel 2020, soit au printemps 2021. Mise-à-jour de la cause tarifaire 2021-2022, incluant une socialisation des coûts du GNR invendu basé sur le réel et une projection des ventes de l'année 2021. Socialisation d'un pourcentage prédéterminé des coûts du GNR invendu en 2021 (ex. 50 %).
	2022	Détermination de la quantité de GNR de 2020 invendue en 2021, lors du rapport annuel 2021, soit au printemps 2022. Socialisation de la balance des coûts associés au GNR en 2022.

(iv) Gazifère présente dans le tableau ci-dessous l'impact de l'option retenue sur les tarifs de l'année 2022, par palier tarifaire, dans l'éventualité où les ventes de GNR à la clientèle volontaire seraient nulles en 2020, en utilisant les données réelles du dossier R-4032-2018, pièce B-0672.

Impact excluant marché du carbone, fourniture et transport

	Volume 2020	Revenus totaux	Taux GNR avec coûts évités transport, fourniture et marché carbone	Coûts additionnels	Impact tarifaire
Tarif 1					
Tarif 2					
Tarif 3					
Tarif 4					
Tarif 5					
Tarif 9					

(v) « Pour assurer la mise en marché du GNR, Gazifère veillera à mettre en place des campagnes promotionnelles et des outils de communication qui mettront en évidence les bénéfices associés à l'achat du GNR, par marché. Gazifère prévoit avoir recours à plusieurs moyens de communication afin de solliciter l'adhésion de la clientèle à ce nouveau service. Des efforts seront également investis afin de documenter et d'informer la clientèle et les employés à l'égard de cette nouvelle filière ».

(vi) « [...] d'autres [clients] y dénoteront une valeur ajoutée importante et voudront faire l'acquisition de GNR afin de se conformer à certaines exigences (telle que l'exemplarité de l'état, notamment par l'utilisation prioritaire de l'énergie renouvelable au sein de ces établissement) ou encore, pour se démarquer d'un point de vue concurrentiel ». [nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie telle qu'illustrée au tableau présenté à la référence (ii).
- 2.2 Veuillez commenter l'option 4 de socialisation présentée par la Régie à la référence (iii) et, le cas échéant, indiquer le pourcentage prédéterminé que Gazifère préconiserait.
- 2.3 Veuillez présenter un exemple chiffré de l'impact sur les tarifs, par palier tarifaire, de l'option présentée à la référence (iii) en utilisant les données réelles à la référence (iv) et le tarif GNR ajusté pour intégrer les coûts évités.
- 2.4 Dans le contexte de la mise en marché du GNR en 2020, veuillez élaborer davantage sur votre démarche décrite aux références (v) et (vi).

COMPTE D'ÉCART ET DE REPORT (CER)

3. **Références :** (i) Pièce [B-0005](#), p. 16;
(ii) Pièce [B-0005](#), p. 24.

Préambule :

(i) « 3.1.3 Option 3 : Vente du GNR sur une base d'achat volontaire et socialisation de la balance des coûts sur le reste de la clientèle, le cas échéant ». [nous soulignons]

(ii) « Advenant le cas où la Régie retiendrait la dernière option, Gazifère présenterait, dans sa cause tarifaire déposée en août 2021, la quantité de gaz et par incidence le coût devant être socialisé sur l'ensemble de sa clientèle. Suivant l'approbation de la Régie, ce taux sera alors inclus comme un cavalier tarifaire et chargé à sa clientèle selon les modalités déterminées lors de ladite cause tarifaire. Ce cavalier tarifaire est requis pour socialiser une portion des coûts additionnels du GNR et est différent des cavaliers tarifaires applicables aux clients choisissant de consommer une portion de GNR, présentés ci-après.

Conséquemment, Gazifère demande à la Régie d'autoriser les modalités de disposition du CER à compter de l'année 2022 ». [nous soulignons]

Demandes :

3.1 Dans l'éventualité où une socialisation de la balance des coûts sur le reste de la clientèle serait nécessaire (référence (i)), veuillez présenter les modalités de dispositions du CER pour chacun des différents types de clientèle suivants :

- client en gaz de réseau consommant uniquement du gaz naturel conventionnel;
- client en gaz de réseau qui migre une partie de son approvisionnement vers le GNR offert par Gazifère;
- client en service-T consommant uniquement du gaz naturel conventionnel;
- client en service-T qui migre une partie de ses achats directs vers le GNR offert par Gazifère.

3.2 En vous référant à (ii) dans le cadre de l'option retenue par Gazifère, veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que l'étalement du « *coût devant être socialisé sur l'ensemble de sa clientèle* » sera déterminé lors de la mise à jour de la cause tarifaire 2021-2022, déposée en août 2021.

CAVALIERS TARIFAIRES ET COMBINAISON DE SERVICES

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0006, p. 26 à 38, déposée sous pli confidentiel;
 - (ii) Tableau préparé par la Régie;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 29 et 30.

Préambule :

- (i) Gazifère présente les cavaliers tarifaires pour les achats volontaires de GNR.
- (ii) À partir de la référence (i), la Régie élabore le tableau ci-dessous.

Cavaliers tarifaires	¢/m3	Cavaliers tarifaires Grands émetteurs (GÉ)	¢/m3
Service de vente		Grands émetteurs - Service de vente	
prix de la molécule GNR	■	prix de la molécule GNR	■
ajustement pour le prix de transport	■	ajustement pour le prix de transport	■
prix de la fourniture de gaz naturel	■	prix de la fourniture de gaz naturel	■
émission carbone	■	émission carbone	■
Total: Tarif GNR clients en service de vente	■	Total: Tarif GNR GÉ-service de vente	■
Service-T de l'Ouest		Grands émetteurs - Service-T de l'Ouest	
prix de la molécule GNR	■	prix de la molécule GNR	■
ajustement pour le prix de transport	■	ajustement pour le prix de transport	■
prix de la fourniture de gaz naturel	■	prix de la fourniture de gaz naturel	■
émission carbone	■	émission carbone	■
Total: Tarif GNR clients en service-T de l'Ouest	■	Total: Tarif GNR GÉ-service-T Ouest	■
Service-T Dawn		Grands émetteurs - Service-T de Dawn	
prix de la molécule GNR	■	prix de la molécule GNR	■
ajustement pour le prix de transport	■	ajustement pour le prix de transport	■
prix de la fourniture de gaz naturel	■	prix de la fourniture de gaz naturel	■
émission carbone	■	émission carbone	■
Total: Tarif GNR clients en service-T Dawn	■	Total: Tarif GNR GÉ-service-T Dawn	■
Service-T Ontario		Grands émetteurs - Service-T de l'Ontario	
prix de la molécule GNR	■	prix de la molécule GNR	■
ajustement pour le prix de transport	■	ajustement pour le prix de transport	■
prix de la fourniture de gaz naturel	■	prix de la fourniture de gaz naturel	■
émission carbone	■	émission carbone	■
Total: Tarif GNR clients en service-T Ontario	■	Total: Tarif GNR GÉ-service-T Ontario	■

(iii) « *Gazifère souhaite offrir, à sa clientèle, différentes options d’approvisionnement en GNR en permettant la combinaison de services dans ses CST. Gazifère compte offrir trois combinaisons de services à sa clientèle, soit les suivantes :*

1) Client en gaz de réseau qui migre une partie de son approvisionnement vers le GNR, offert par Gazifère.

[...]

2) Client en achat direct avec transport (client en service-T) de Gazifère qui migre une partie de ses achats directs vers le GNR, offert par Gazifère ». [nous soulignons]

Demandes :

- 4.1 Veuillez préciser si les cavaliers tarifaires à la référence (ii) tiennent compte des coûts associés au contrat de transport d’Enbridge, pour la zone Ontario-T.
- 4.2 Veuillez confirmer que Gazifère offrira deux combinaisons de services à la clientèle (référence (iii)). Dans la négative, veuillez fournir les informations relatives à une troisième combinaison de service.

MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF

- 5. Références :** (i) Pièce [B-0009](#), p. 18, 20, 21, 28, 32, 39 et 40;
(ii) Pièce [B-0010](#), p. 15, 17, 18, 24, 28, 35 et 36.

Préambule :

- (i) Conditions de Service et Tarif avec modifications proposées en mode révision.
- (ii) Conditions of Service and Tarif (version anglaise) avec modifications proposées en mode révision.

Demande :

- 5.1 Veuillez confirmer que les changements proposés aux articles 4.1.1.1, 4.1.1.2, 4.3.2, 4.4.1, 5.5, 7.2.1, 9.3, 9.4.1 et 9.5 des Conditions de Service et Tarif (référence (i)) sont de remplacer l’article 23.1.1.x par 24.1.1.x, comme dans sa version anglaise (référence (ii)).